

OBJET : Soutien financier en solidarité avec les enfants du Moyen-Orient – Appel aux dons de l'UNICEF

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'appel au don réalisé par l'UNICEF au profit des enfants du Moyen-Orient

Considérant la nécessité d'apporter une aide financière et morale aux enfants victimes.

Il est proposé de témoigner la solidarité de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association UNICEF,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°

OBJET : Soutien financier en solidarité avec les enfants du Moyen-Orient – Appel aux dons de l'UNICEF

Le contexte humanitaire dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord est préoccupant.

La région est secouée par des crises successives : guerre en Iran, bombardement au Liban, conflit israélo-palestinien, guerre civile au Soudan...

L'UNICEF s'efforce de consolider le suivi et le signalement des violations graves contre les enfants et poursuivre la sensibilisation sur les droits de l'enfant ; soutenir les initiatives nationales et régionales et renforcer le personnel des services sociaux ; soutenir les systèmes éducatifs et les programmes scolaires et repenser les méthodes d'apprentissage pour garantir le droit à l'éducation ; mettre en place des programmes en faveur de la santé mentale des enfants.

Notre commune considère qu'il est de notre devoir d'agir, même modestement en soutenant l'action de l'UNICEF.